

53/55 Avenue d'Italie
CS 60453
80094 AMIENS CEDEX 3
Tél. : 03.22.53.27.47
Fax : 03.22.53.27.49

Siège Social
11 rue des Immeubles Industriels
CS 41132
75543 PARIS CEDEX 11
Tél. : 01.43.73.90.79
Fax : 01.43.73.92.52

PARIS - AMIENS

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CABINET OUZOULIAS



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
- EXERCICE CLOS LE 31/12/2012 -**

CINE-FESTIVALS
Association régie par la loi du 1er Juillet 1901
Siège social : rue du Chemin Vert -
93000 BOBIGNY

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

- EXERCICE CLOS LE 31/12/2012 -

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association CINE-FESTIVALS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- la justification de nos appréciations,

- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables Français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 14 juin 2013

COEXCO SA

Représentée par Vincent OUZOULIAS

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris



COMPTE DE RESULTAT

AU 31/12/2012

	au 31/12/2012	au 31/12/2011
PRODUITS D'EXPLOITATION	3 072,39	5 065,58
Ventes de produits	10 853,07	18 185,65
Subventions	176 600,00	178 125,00
Autres produits		
Reprise amort., provisions, transfert charges		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	190 525,46	201 376,23
CHARGES D'EXPLOITATION	50 298,87	50 581,68
Achats		
Autres charges externes	58 787,57	73 179,62
Impôts, taxes et versements assimilés	786,35	755,04
Salaires et traitements, charges sociales	57 095,49	54 882,21
Autres charges	2 000,89	9,90
Dotation provisions	280,35	280,35
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	169 249,52	179 688,80
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	21 275,94	21 687,43
PRODUITS FINANCIERS	3,51	23,60
Autres intérêts et produits assimilés		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	3,51	23,60
CHARGES FINANCIÈRES		195,95
Intérêts et charges assimilées		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	0,00	195,95
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	3,51	-172,35
PRODUITS EXCEPTIONNELS	377,35	119,20
Quote-part subv., produits except. divers		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	377,35	119,20
CHARGES EXCEPTIONNELLES	60,10	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	60,10	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	317,25	119,20
TOTAL DES PRODUITS	190 906,32	201 519,03
TOTAL DES CHARGES	169 309,62	179 884,75
RESULTAT	21 596,70	21 634,28

ANNEXE

Au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le total est de 52 467,76 euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, le total des produits est de 190 906,32 euros et dégage un excédent de 21 596,70 euros.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Association Loi 1901 subventionnée pars les collectivités territoriales

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels des Associations.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations

L'Association exerce son activité dans les locaux et avec une partie du matériel fourni par la collectivité. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat)

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du

montant de la différence.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

I.A..... 8 à 5 ans

Matériel de bureau 3 à 5 ans

Matériel et outillage..... 3 et 5 ans

Matériel et Mobilier 5 ans

b) Les créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

c) Subventions

L'Association perçoit des subventions d'exploitation versées en grande partie par la ville et le conseil général.

d) Informations pour l'image fidèle

L'association bénéficie de la mise à disposition à titre gracieux de moyens matériels et humains indispensables à son fonctionnement au quotidien, selon les modalités conventionnelles.

ANNEXE 5

ETAT DES ECHANCES DES CREANCES

TOTAL GENERAL			
Immobilitations financières	0,00		
Fournisseurs avances et acomptes	1 097,63		
Clients et comptes rattachés	3 395,44		
Autres créances	6 179,29		
Subventions à percevoir	0,00		
Charges constatées d'avance	0,00		
	10 672,36	10 672,36	0,00
au 31/12/2012			
dont à un an			
dont à plus			

ETAT DES ECHANCES DES DETTES

TOTAL GENERAL			
Dettes financières	0,00		
Fournisseurs et comptes rattachés	9 921,87		
Dettes fiscales et sociales	8 046,62		
Autres dettes	1 092,77		
Produits constatés d'avance	0,00		
	19 061,26	19 061,26	0,00
au 31/12/2012			
dont à un an			
dont à plus			

ANNEXE 6 - 10°

ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR SUR CREANCES

TOTAL			
Clients: factures à établir	0,00		
Divers : produits à recevoir	0,00		
	0,00		
MONTANT			

ANNEXE 6 - 11°

ETAT DES CHARGES A PAYER SUR DETTES

TOTAL			
Personnel : Dette sur congés payés	0,00		
Organismes sociaux : charges sur congés payés	0,00		
Fournisseurs : factures non parvenues	6 159,40		
	6 159,40		

ETAT DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

0,00	
	TOTAL

ETAT DES PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE

0,00	
	TOTAL

VENTILATION DES PRODUITS D'EXPLOITATION

	TOTAL
	Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges
	Autres produits
	Subventions
	Produits de fonctionnement
	Produits de la billetterie
	Ventes de produits
3 072,39	
1 793,11	
9 059,96	
176 600,00	
190 525,46	

ANNEXE 13

	TOTAL
	EMPLOYES PERMANENTS ADMINISTRATIFS
0	
	EMPLOYES PERMANENT TECHNIQUES
0	
	EMPLOYES EN CDD
1	
1	